

1. Work for the Holidays Campaign Rules

The Work for the Holidays Campaign is designed to encourage active participation in employment services and support clients in achieving meaningful employment outcomes while earning entries for exciting prize draws.

1.1. Campaign Dates

- Launch of the Campaign is October 12, 2026 for advertising purposes.
- Campaign runs from October 19, 2026 to December 18, 2026.
- All activities must be completed within the campaign period to qualify for entries.

1.2. Eligibility

- Open to all active GIAG Employment Services clients.
- Clients must be registered with GIAG and participating in employment-related activities.
- Staff and immediate family members are not eligible to participate.

1.3. How to Earn Entries

Clients may earn entries through the following activities:

- Complete a new intake: **1 entry**
- Attend a follow-up appointment: **1 entry**
- Apply for 3 positions and provide copies of application emails: **1 entry**
- Attend an employer interview and provide employer confirmation: **2 entries**
- Start employment of less than 20 hours per week and provide employment confirmation: **5 entries**
- Start employment of 20 hours or more per week and provide employment confirmation: **10 entries**
- Provide pay stubs at employment milestones (job start, 1 month, 3 months, 6 months, 12 months, etc.): **10 entries per pay stub submitted**
- Clients may earn multiple entries during a single visit when completing more than one eligible activity.

1.4. Entry Requirements

- Entries will only be awarded once supporting documentation has been received and verified by GIAG staff.
- Clients are responsible for submitting required proof for activities completed.
- Entries have no cash value and cannot be transferred to another participant.

1.5. Prize Draws

Entries are cumulative throughout the campaign and will remain eligible for all subsequent draws.

a) **Weekly Draws**

- One winner will be selected each week for a **\$25 gift card to a local business**.
- Weekly draw dates at 10 am: October 23, October 30, November 6, November 13, November 20, November 27, December 4, December 11, December 18

b) **Monthly Draws**

- One winner will be selected for a **\$100 gift card to a local business**.
- Draw dates at 10 am: November 20 and December 18

c) **Grand Prize Draw**

- One winner will receive a **\$300 gift card(s) TOTAL to local business(es)**.
- Grand Prize draw will take place at 10 am on **December 18, 2026**.

1.6. Winner Selection

- Winners will be selected at random from all eligible entries received by the draw date.
- All eligible entries accumulated during the campaign period, including previous winners, will remain in the draw box for subsequent weekly, monthly, and grand prize draws.
- Winners will be contacted using the information on file with GIAG.
- To ensure fairness and transparency, each draw will be conducted in the presence of GIAG staff members. A photograph will be taken showing the staff members present and the selected winning entry, and this record will be retained by GIAG as proof of the draw.

1.7. General Conditions

- GIAG reserves the right to verify all information submitted as part of the campaign.
- Incomplete, false, or unverifiable submissions may be disqualified.
- GIAG reserves the right to modify or cancel the campaign if circumstances require.
- Participation in the campaign constitutes acceptance of these rules.

 **Good luck and let GIAG help make this holiday season a little brighter by supporting your employment goals!**  

1. Règlements de la campagne « Travaillez pour les Fêtes »

La campagne « Travaillez pour les Fêtes » vise à encourager la participation active aux services d'emploi et à soutenir les clients dans l'atteinte de résultats significatifs en matière d'emploi, tout en leur permettant d'accumuler des participations à des tirages offrant des prix intéressants.

1.1. Période de la campagne

- Le lancement de la campagne à des fins promotionnelles aura lieu le 12 octobre 2026.
- La campagne se déroulera du 19 octobre 2026 au 18 décembre 2026.
- Toutes les activités admissibles doivent être réalisées pendant la période de la campagne pour donner droit à des participations.

1.2. Admissibilité

- La campagne est ouverte à tous les clients actifs des Services d'emploi de GIAG.
- Les participants doivent être inscrits auprès de GIAG et prendre part à des activités liées à l'emploi.
- Les membres du personnel de GIAG ainsi que les membres de leur famille immédiate ne sont pas admissibles.

1.3. Comment accumuler des participations

Les clients peuvent accumuler des participations en réalisant les activités suivantes :

- Nouvelle inscription : **1 participation**
- Participation à un rendez-vous de suivi : **1 participation**
- Soumission de candidatures à trois postes et fourniture des copies des courriels de candidature : **1 participation**
- Participation à une entrevue avec confirmation de l'employeur : **2 participations**
- Début d'un emploi de moins de 20 heures par semaine avec confirmation d'emploi : **5 participations**
- Début d'un emploi de 20 heures ou plus par semaine avec confirmation d'emploi : **10 participations**
- Soumission d'un talon de paie à une étape importante de l'emploi (début d'emploi, 1 mois, 3 mois, 6 mois, 12 mois, etc.) : **10 participations** par talon de paie soumis
- Les clients peuvent accumuler plusieurs participations lors d'une même visite lorsqu'ils réalisent plus d'une activité admissible.

1.4. Exigences relatives aux participations

- Les participations seront accordées uniquement lorsque les pièces justificatives requises auront été reçues et vérifiées par le personnel de GIAG.
- Les clients sont responsables de fournir les preuves nécessaires pour les activités réalisées.
- Les participations n'ont aucune valeur monétaire et ne peuvent être transférées à une autre personne.

1.5. Tirages

Les participations sont cumulatives pendant toute la durée de la campagne et demeurent admissibles à tous les tirages subséquents.

a) *Tirages hebdomadaires*

- Un gagnant sera sélectionné chaque semaine pour remporter une carte-cadeau de **25 \$ d'une entreprise locale**.
- Les tirages auront lieu à 10 h aux dates suivantes : 23 et 30 octobre, 6, 13, 20 et 27 novembre, 4, 11 et 18 décembre 2026

b) *Tirages mensuels*

- Un gagnant sera sélectionné pour remporter une carte-cadeau de **100 \$ d'une entreprise locale**.
- Les tirages auront lieu à 10 h aux dates suivantes : 20 novembre et 18 décembre 2026

c) *Grand Prix*

- Un gagnant recevra une ou plusieurs cartes-cadeaux totalisant **300 \$ auprès d'entreprises locales**.
- Le grand tirage aura lieu à 10 h le **18 décembre 2026**.

1.6. Sélection des gagnants

- Les gagnants seront sélectionnés au hasard parmi toutes les participations admissibles reçues avant la date du tirage.
- Toutes les participations admissibles accumulées pendant la campagne, y compris celles des gagnants précédents, demeureront dans la boîte de tirage pour les tirages hebdomadaires, mensuels et le grand tirage.
- Les gagnants seront contactés à l'aide des coordonnées figurant à leur dossier.
- Afin d'assurer l'équité et la transparence du processus, chaque tirage sera effectué en présence de membres du personnel de GIAG. Une photographie montrant les membres du personnel présents ainsi que le bulletin gagnant sera prise et conservée par GIAG à titre de preuve du tirage.

1.7. Conditions générales

- GIAG se réserve le droit de vérifier toute information soumise dans le cadre de la campagne.
- Toute participation incomplète, fausse ou impossible à vérifier pourra être disqualifiée.
- GIAG se réserve le droit de modifier ou d'annuler la campagne si les circonstances l'exigent.
- La participation à la campagne constitue l'acceptation des présents règlements.

1.8. Consentement à l'utilisation de photos et de témoignages

- Les participants peuvent être invités à partager une photo ou un témoignage concernant leur parcours vers l'emploi.
- Aucune photo, histoire de réussite, citation ou information personnelle ne sera publiée sans le consentement écrit préalable du participant.
- Le refus d'autoriser l'utilisation d'une photo ou d'un témoignage n'aura aucune incidence sur l'admissibilité du participant aux tirages.

 **Bonne chance! Laissez GIAG vous aider à rendre cette période des Fêtes un peu plus joyeuse tout en vous accompagnant dans l'atteinte de vos objectifs professionnels!**  